



Orsières, le 3 février 2021

BUDGET 2021 : UN PLAN DE RELANCE FACE A LA CRISE

En séance du 27 janvier, le nouveau Conseil communal a bouclé le budget 2021 qui sera soumis à l'Assemblée Primaire le 24 février. De gros investissements, notamment dus au lancement du projet du Cœur d'Orsières et des mesures ciblées en faveur des commerces sont les points marquants de cette mouture. Une attention particulière sera également apportée à la question de l'énergie.

Les entrées financières de la Commune se montent à Fr. 28 millions alors que les dépenses atteignent Fr. 24.7 millions. Cette situation financière favorable permet au Conseil de soutenir les entreprises et commerces locaux en lançant un programme d'investissements record.

L'Administration a prévu de nombreux projets pour 2021, parmi lesquels :

- Fr. 3.6 mio pour les premières étapes du Cœur d'Orsières : secteurs Châbles et Sommet du Bourg.
- La construction d'une digue paravalanche au lieu-dit Crettex de Soulaux.
- L'aménagement définitif de la pastille centrale du rond-point.
- L'avancement du projet de dévasage du lac de Champex.
- La poursuite des programmes de réfection des villages de Prassurny, Issert et du Plateau de Saleinaz.

Adhésion à la plateforme Local19

Le succès des bons covid distribués en 2020 avec près de Fr. 150'000.- dépensés dans les commerces locaux, a incité le Conseil à conclure un partenariat avec la société Local19. Pour chaque franc dépensé dans un commerce ou une entreprise d'Orsières, la Commune rajoutera 20% de la transaction, 10% pour le client et 10% pour le commerçant. Ainsi, le montant de Fr. 80'000.- budgétisé produira un effet de levier de Fr. 400'000.- en faveur de l'économie locale.

Accent mis sur la question énergétique

Le Conseil a également pris plusieurs décisions en matière énergétique :

- Demande du Label Cité de l'Energie.
- Demande d'entrée au capital-actions de SOGESA SA, spécialisée dans le commerce de l'énergie, afin de valoriser au mieux nos parts dans les aménagements FMO et FMS.
- Demande d'entrée au capital-actions de BlueArk Entremont, pôle cantonal de compétences en matière de gestion de l'eau.

Indexation à 150%

Poursuivant la réflexion sur sa politique fiscale, le Conseil a décidé de corriger le taux d'indexation des revenus imposables de 145% à 150% avec pour conséquence une diminution de recettes de Fr. 130'000.- environ aisément supportable pour le ménage communal.

Le projet de budget 2021 sera présenté en détails et soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire, le mercredi 24 février dès 19h30 au Centre scolaire de La Proz.